

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 19 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

M. ELIAS à M. DURANT, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 26

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**6 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL M57**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Par délibération du 21 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Principal M57.

Il est nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Gestion de crédit	Article	Op	Service	Fct	Désignation	Dépenses		Recettes	
							réelles	ordr e	réelles	ordre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>										
<b>Dépenses de fonctionnement</b>										
011	FIN	6188		GNA	01	Autres frais divers	-11 585,62 €			
012	DRH	6218		GNA	01	Autre personnel extérieur	-1 525,00 €			
012	DRH	64132		GNA	01	SFT et indemnité de résidence	-77,97 €			
012	DRH	6417		GNA	01	Rémunérations des apprentis	-13 894,00 €			
012	DRH	6454		GNA	01	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	-873,94 €			

65	DRH	65313		GNA	01	Cotisations de retraite (élus)	-44,15 €				
65	DRH	65314		GNA	01	Cotisations de sécurité sociale	-280,50 €				
012	DRH	6332		GNA	01	Cotisations versées au F.N.A.L	+ 134,65 €				
012	DRH	6336		GNA	01	Cotisations CNFPT et CDG	+ 1 363,68 €				
012	DRH	6338		GNA	01	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	+ 141,29 €				
012	DRH	64111		GNA	01	Rémunérations Titulaires	+ 74 073,40 €				
012	DRH	64112		GNA	01	SFT et indemnité de résidence	+ 581,50 €				
012	DRH	64113		GNA	01	NBI	+ 300,25 €				
012	DRH	6453		GNA	01	Cotisations aux caisses de retraite	+ 25 252,09 €				
012	DRH	6455		GNA	01	Cotisations pour assurance du personnel	+ 3 499,26 €				
012	DRH	6458		GNA	01	Cotisations aux autres organismes sociaux	+ 345,18 €				
012	DRH	64731		GNA	01	Allocations chômage versées directement	+ 920,40 €				
65	DRH	65311		GNA	01	Indemnités des élus	+ 1 913,48 €				
66	FIN	66111		GNA	01	Intérêts réglés à l'échéance	+ 5 256,00 €				
66	FIN	6615		GNA	01	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	+ 11 000,00 €				
014	FIN	7398		GNA	01	Reversements, restitutions et prélèvements divers	+ 500,00 €				
<b>Recettes de fonctionnement</b>											
731	FIN	73123		GNA	01	Taxe additionnelle				+97 000,00€	
<b>Total de la section de fonctionnement</b>							<b>97 000,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>+97 000,00€</b>	<b>0 €</b>	

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 18 septembre 2023 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de*

Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 29/09/23  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20230926-71237-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

